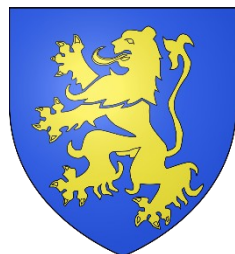




PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Ventavon



Version : 2025



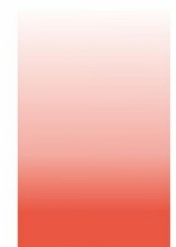
	<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>	Page 2
	SOMMAIRE	2025

SOMMAIRE

Introduction	page -2-
Diagnostic des risques	page -6-
Organisation communale de crise	page -10-
3.1 - Modalités d'activation du PCS	
3.2 - Organisation du dispositif communal	
3.3 - Répartition des tâches de l'équipe municipale	
3.4 - Missions du PCC	
3.5 - Organisation de l'alerte	
3.6 - Fiches action	
Moyens mobilisables	page -24-
4.1 - Moyens humains	
4.2 - Moyens matériels	
4.3 - Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil des impliqués	
Annuaire de crise	page -33-
5.1 - Annuaire de crise	
5.2 - Identifications des vulnérabilités / enjeux	
Fiches outils	page -26-
Cartographie des risques	page -40-
Annexes	page -46-



INTRODUCTION



	<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>	Page 4
	INTRODUCTION	2025

**Arrêté n° ____/____
Portant approbation du plan communal de sauvegarde**

Le Maire de Ventavon,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2212-2 et L2214-4 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux plans communaux de sauvegarde ;

Considérant que la commune de Ventavon est exposée à des risques de sécurité civile naturels et technologiques de tous types ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Le plan communal de sauvegarde de la commune de Ventavon est approuvé. Il est applicable à partir de cette date.

Article 2 : Ce plan est consultable à la mairie par toute personne qui en fera la demande.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Le Maire de la commune de Ventavon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Une copie du présent arrêté ainsi que du plan annexé sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Gap,
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Briançon,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie.

Fait à Ventavon, le __ ____ 2025

Le Maire,

	<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>	Page 5
	INTRODUCTION	2025

Mise à jour du PCS

Version	Objet de la modification	Date
1	Première version	07/2025

Exercices

Historique des exercices		
Date	Thème de l'exercice	Observation



DIAGNOSTIC DES RISQUES



	<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>	Page 7
	DIAGNOSTIC DES RISQUES	2025



Risque feu de forêt

ALÉA	FEU DE FORÊT
SCENARIO	On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies.
SECTEURS CONCERNÉS	Secteurs Nord et Ouest de la commune
HISTORIQUE	3 incendies de forêt se sont produits sur la commune : le 4 novembre 1979 sur 5 ha, le 20 avril 1985 sur 10 ha et le 25 juillet 2020 sur 4 ha



Risque inondation

ALÉA	INONDATION
SCÉNARIO	La commune est exposée aux débordements du Beynon et de la Durance
SECTEURS CONCERNÉS	Secteurs proches de la Durance et du Beynon
HISTORIQUE	En décembre 2023, de l'eau du lac de Serre-Ponçon est délestée dans la Durance provoquant une hausse du niveau du cours d'eau.



Risque mouvement de terrain

ALÉA	MOUVEMENT DE TERRAIN
SCÉNARIO	La commune de Ventavon est concernée par le risque de glissement de terrain, de chute de blocs et de coulées de boue
SECTEURS CONCERNÉS	Secteurs au Nord de la commune
HISTORIQUE	La commune n'a jamais été confronté à un événement significatif.



Risque climatique

ALÉA	CLIMATIQUE
SCÉNARIO	Tempête, neige, grand froid, grêle, canicule
SECTEURS CONCERNÉS	Toute la commune
HISTORIQUE	Tempête : Le 28 décembre 1999, la tempête Martin balaie une grande partie de la France. Sur la commune de Château-Arnoux Saint Auban, une rafale maximale à 122km/h est relevée. Neige : Les secteurs du Rosanais, Laragnais et Val-Buëch-Méouge ont subi en janvier 2010 de fortes chutes de neige.

	<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>	Page 8
	DIAGNOSTIC DES RISQUES	2025



Risque sismique

ALÉA	SÉISME
SCÉNARIO	La commune de Ventavon est située en aléa modéré, niveau 3/5
SECTEURS CONCERNÉS	Toute la commune
HISTORIQUE	Un séisme de magnitude 6.2 sur l'échelle de Richter a entraîné d'importants dégâts les environs de Lambesc. Il a été ressenti de Gênes (Italie) à Perpignan. Le bilan est de 46 morts et 256 blessés pour un coût matériel de reconstruction de 2.2 milliards de francs.



Risque rupture de barrage

ALÉA	RUPTURE DE BARRAGE
SCÉNARIO	La commune se situe à 34km du barrage de Serre-Ponçon. Le temps d'arrivée de l'onde de submersion serait de 1h30
SECTEURS CONCERNÉS	Les secteurs à proximité de la Durance seront impactés par l'onde de submersion du barrage
HISTORIQUE	A l'heure actuelle, il n'y a jamais eu d'accidents en lien avec le barrage de Serre-Ponçon



Risque transport de matières dangereuses (TMD)

ALEA	TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES PAR VOIE ROUTIÈRE ET CANALISATION		
SCÉNARIO	INCIDENT NOTABLE	Désordres significatifs, longs délais de retour à la normale, potentialité du risque	Activation de la cellule de suivi ou du plan communal de sauvegarde (PCS) selon la situation
	ACCIDENT	Impact potentiel significatif, actuel, populations atteintes ou menacées, désordre sévère de la circulation, pollution importante	Déclenchement « ORSEC TMD » Activation du plan communal de sauvegarde (PCS)
SECTEURS CONCERNÉS	La commune est concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière via l'A51, la D1085, la D942 et par canalisation de gaz traversant le hameau de Valenty.		

	<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>	Page 9
	DIAGNOSTIC DES RISQUES	2025



Risque sanitaire

ALÉA	SANITAIRE
SCÉNARIO	
ENJEUX CONCERNÉS	Toute la population et si nécessaire prioritairement, les jeunes âgés de moins de 20 ans et femmes enceintes
HISTORIQUE	Pandémie de COVID-19



Distribution de comprimés d'iode

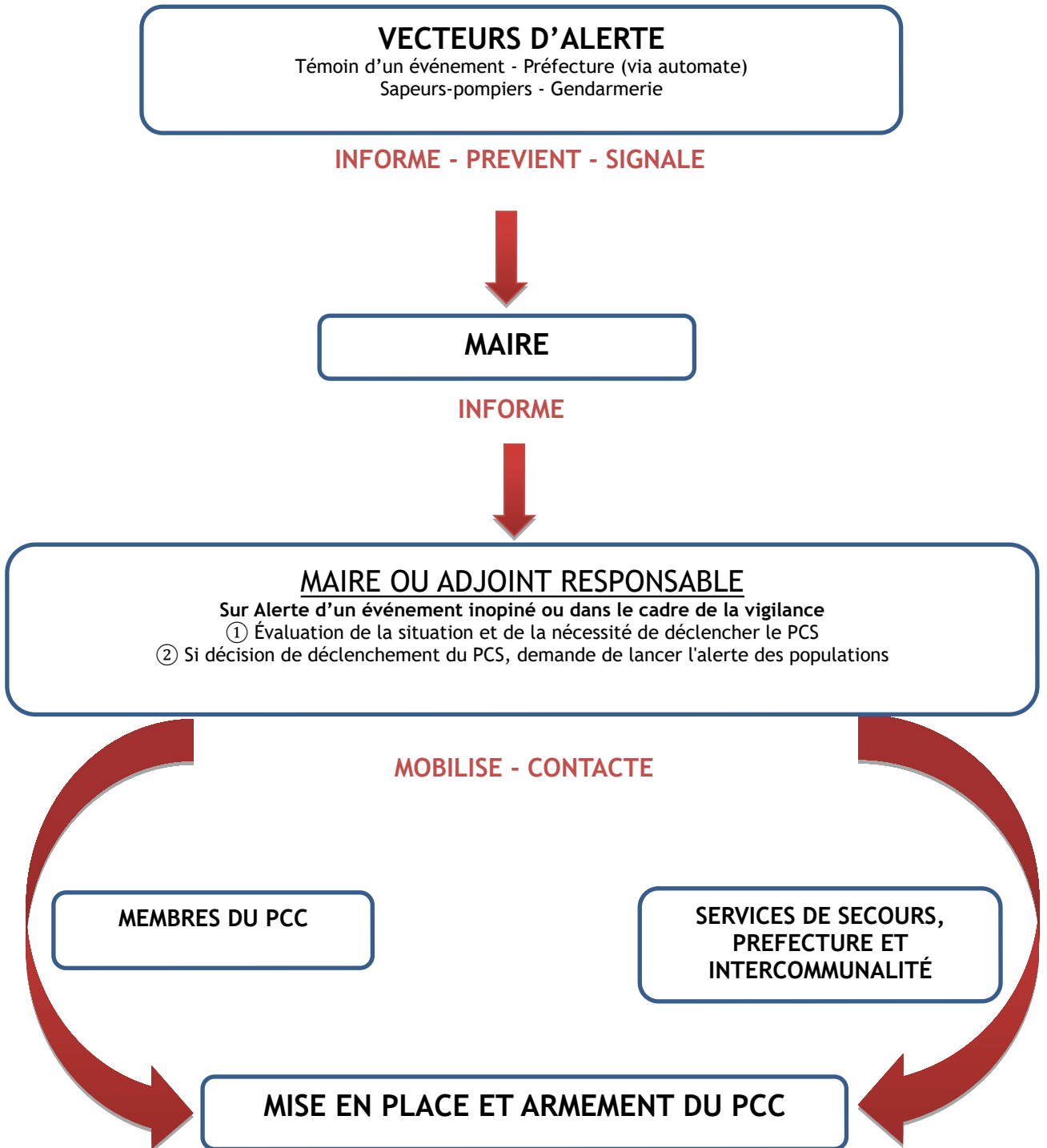
ALÉA	SANITAIRE
SCENARIO	<p>En cas d'évènement grave, certaines installations nucléaires, notamment les centrales nucléaires, sont susceptibles de rejeter dans l'atmosphère de l'iode radioactif. Ce radio-élément est celui qui va contribuer le plus à l'exposition radiologique de la population à court terme. En France, deux dispositifs complémentaires sont mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition préventive de comprimés d'iodure de potassium pour les personnes vivant à proximité d'une installation nucléaire avec Plan Particulier d'Intervention (PPI) - Planification d'une distribution au reste de la population de comprimés d'iodure de potassium en cas de besoin <p>C'est ce second cas qui concerne la commune de Ventavon. La distribution des comprimés d'iode stable est déclenchée sur ordre du Préfet, par arrêté préfectoral, qui <u>décidera du moment opportun selon les informations dont il dispose.</u></p> <p>Le maire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prépare l'armement et la mise en œuvre de son centre de distribution, - Relaye la communication du Préfet auprès de la population, - Informe les établissements scolaires, sociaux, sanitaires et médico-sociaux. <p>La fiche réflexe est en annexe du PCS.</p>
ENJEUX CONCERNÉS	Toute la population et si nécessaire prioritairement, les jeunes âgés de moins de 20 ans et femmes enceintes
HISTORIQUE	Néant



ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE



3.1 - Modalités d'activation du PCS

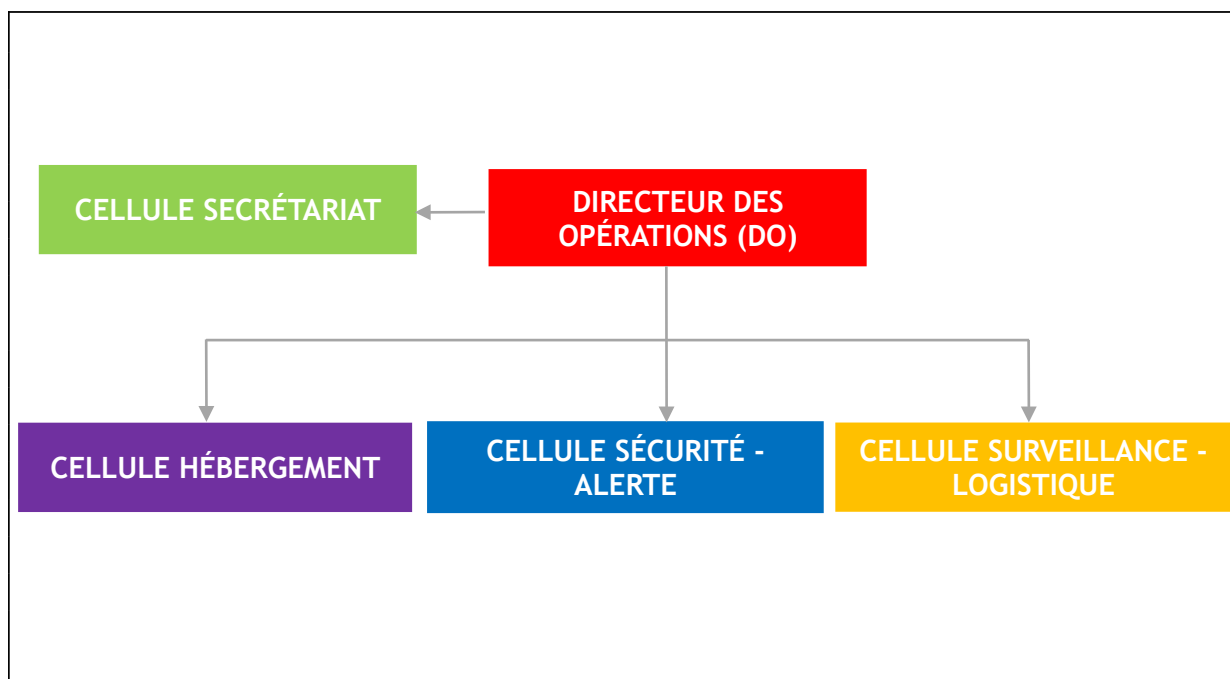


3.2 - Organisation du dispositif communal

Destinataires des alertes préfectorales

Nom	Fonction	Téléphone	Mail
Juan MORENO	Maire	06 13 50 02 00	moreno.mairie@ventavon.fr
Christian CHAUVIN	1 ^{er} adjoint	06 85 74 25 66	christianchauvin541@gmail.com
Gérard BEYNET	2 ^{ème} adjoint	06 71 68 12 32	gerard.beynet@gmail.com
France HECTOR	3 ^{ème} adjoint	06 22 69 67 70	fa2lazer@gmail.com

Structure du PCC



Responsables de cellules

CELLULES	RESPONSABLES	SUPPLÉANTS	ÉQUIPE
DO	Maire		
SECRÉTARIAT			
SÉCURITÉ - ALERTE	1 ^{er} adjoint		Employés communaux
HÉBERGEMENT	3 ^{ème} adjoint		Agents et conseillers Bénévoles
SURVEILLANCE - LOGISTIQUE	2 ^{ème} adjoint		Agents et conseillers Associations

	<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>	Page 13
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	2025

Localisation et équipement du PCC

Lieu : Mairie

Adresse : 70 place de la Mairie 05300 Ventavon

Téléphone : 04 92 66 40 54

Mail : mairie@ventavon.fr

Équipement

- ✓ Un exemplaire à jour du PCS ;
- ✓ Plusieurs exemplaires de l'annuaire de gestion de crise ;
- ✓ Cartographies et plans de la commune ;
- ✓ Téléphones fixes pour le PCC (prévoir 1 ligne pour les appels entrants et 1 ligne pour les appels sortants) ;
- ✓ Ordinateur et accès internet ;
- ✓ Photocopieur ;
- ✓ Fournitures : tableau blanc, imprimante et cartouche d'encre, paper-board, papeterie, tampons...

Montée en puissance de l'organisation communale

NIVEAU 1 - Cellule de suivi - Activation partielle du PCC

Suivant l'évaluation de la situation, les destinataires des alertes préfectorales assurent une pré-alerte de la population et mobilise la cellule soutien logistique pour réaliser une surveillance des points noirs sur la commune ou des interventions techniques.

Composition :

- ✓ ...

NIVEAU 2 - Activation complète du PCC

Les destinataires des alertes préfectorales contactent tous les membres des cellules pour qu'ils se rendent au PCC.

	<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>	Page 14
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	2025

3.3 - Répartition des missions de l'équipe municipale

Fiche Maire - Directeur des Opérations

1- Phase de vigilance - Suivi d'évènement (risques météo, crues, canicule...)

- ✓ Réunit une cellule de suivi qui évalue la situation et surveille son évolution
- ✓ Informe si nécessaire la population

2- Activation du Poste de Commandement Communal

- ✓ Se rend au Poste de Commandement et prévient le responsable des actions communales qui réunit les autres membres du Poste de Commandement Communal
- ✓ Informe l'autorité préfectorale de l'activation du PCC

3- Pendant la gestion de crise

- ✓ Dirige et oriente les décisions majeures à prendre, valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- ✓ Interroge régulièrement la préfecture pour se tenir informé des directives du Préfet
- ✓ Assure la communication avec les médias
- ✓ Procède à des réquisitions et des arrêtés d'interdiction

4- Après la crise

- ✓ Désactive le PCC et informe l'autorité préfectorale
- ✓ Pilote les opérations de retour à la normale
- ✓ Mobilise les volontaires pour les opérations de nettoyage et de retour à la normale
- ✓ Met en place une structure d'aide aux sinistrés : relogement, rétablissement des réseaux, assistance médico-sociale, démarche d'indemnisation
- ✓ Pilote la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire

	<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>	Page 15
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	2025

Fiche Responsable Sécurité - Alerte

1- Phase de vigilance - Suivi d'évènement (risques météo, crues, canicule...)

- ✓ Est informé de l'alerte
- ✓ Participe à la cellule de suivi mise en place par le Maire pour évaluer la situation et surveiller son évolution
- ✓ Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC

2- Pendant la gestion de crise

- ✓ S'assure de la diffusion de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires,) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable)
- ✓ Informe les lieux publics recevant des enfants, les lieux publics institutionnels, les lieux publics de loisirs et les activités économiques et remplit pour chacun une fiche
- ✓ Assure la mise en place d'un périmètre de sécurité
- ✓ Gère la mise en œuvre des mesures concernant la population : mise à l'abri, évacuation
- ✓ En cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme et le pillage en lien avec les forces de l'ordre
- ✓ Transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au maire

3- Après la crise

- ✓ Met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- ✓ Participe et anime la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire
- ✓ Coordonne les actions de retour à la normale

	<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>	Page 16
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	2025

Fiche Responsable Hébergement

1- Activation du Poste de Commandement Communal

- ✓ Est informé de l'alerte
- ✓ Participe à la cellule de suivi mise en place par le Maire pour évaluer la situation et surveiller son évolution
- ✓ Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC
- ✓ Met en alerte les membres de sa cellule

2- Pendant la gestion de crise

Gestion du centre d'accueil des impliqués

- ✓ Assure la gestion et l'animation du centre d'accueil des impliqués (accueil et recensement des personnes sinistrées, aide psychologique, ravitaillement...)
- ✓ Transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au maire
- ✓ Mobilise en tant que de besoin les associations de sécurité civile (logistique hébergement, soutien psychologique...)

3- Après la crise

- ✓ Participe aux opérations de retour à la normale
- ✓ Participe et anime la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire

	<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>	Page 17
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	2025

Fiche Responsable Surveillance - Logistique

1 - Activation du Poste de Commandement Communal

- ✓ Est informé de l'alerte
- ✓ Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC
- ✓ Met en alerte les membres de sa cellule
- ✓ Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.)

2 - Pendant la gestion de crise

- ✓ Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings etc.)
- ✓ Met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre
- ✓ Assure la logistique (acheminement, mise en place des besoins matériels et approvisionnement) du centre d'accueil et de regroupement de la commune
- ✓ Participe à l'évacuation préventive, le relogement d'urgence et le ravitaillement
- ✓ Organise le transport collectif des personnes
- ✓ S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions
- ✓ Maintient en fonctionnement et/ou remet en état les réseaux et les voiries prioritaires/stratégiques
- ✓ Met en place les mesures de sécurisation

3 - Après la crise

- ✓ Informe les équipes techniques de la commune mobilisée de la fin de la crise
- ✓ Assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- ✓ Participe à l'aide à la réhabilitation (remise en état des voiries, des équipements et des bâtiments)
- ✓ Participe et anime la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire

	<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>	Page 18
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	2025

Fiche Secrétariat

1- Activation du Poste de Commandement Communal

- ✓ Est informé de l'alerte
- ✓ Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC
- ✓ Organise l'installation matérielle du PCC
- ✓ Ouvre la main courante, informatisée ou manuscrite (pièce essentielle notamment en cas de contentieux), et en assure la tenue pendant toute la durée de la crise

2- Pendant la gestion de crise

- ✓ Assure l'accueil téléphonique du PCC
- ✓ Assure la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier...)
- ✓ Assure la frappe et la transmission des documents émanant du PCC (envoi et transmission des télécopies...)
- ✓ Appuie les différents responsables du PCC en tant que de besoin
- ✓ Tient à jour la main courante des événements du PCC

3- Après la crise

- ✓ Met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- ✓ Participe et anime la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire



3.4 - Missions du PCC

PHASE D'URGENCE		
N°	ACTION	QUI
1 <input type="checkbox"/>	Informez le Maire	Personne recevant l'alerte
2 <input type="checkbox"/>	Former la cellule de crise réduite pour évaluer la situation	Directeur des Opérations
3 <input type="checkbox"/>	Désigner une personne chargée de la main courante	Cellule de crise réduite
4 <input type="checkbox"/>	Si les pompiers activent un PC de site, envoyer sur place un représentant de la commune avec un moyen de transmission qui fera le lien	Cellule de crise réduite
5 <input type="checkbox"/>	Informez la préfecture de la situation	Cellule de crise réduite
6 <input type="checkbox"/>	Activer le plan communal de sauvegarde selon l'évaluation de la situation	Directeur des Opérations
7 <input type="checkbox"/>	Équiper le poste de commandement communal (PCC)	Secrétariat
8 <input type="checkbox"/>	Mettre en place si besoin des déviations de circulation pour faciliter le travail des secours	Surveillance - logistique
9 <input type="checkbox"/>	Rédiger un arrêté municipal d'interdiction de circuler dans la ou les zones concernée(s)	Secrétariat
10 <input type="checkbox"/>	Définir le message d'information de la population et aux établissements recevant du public (ERP)	Secrétariat
11 <input type="checkbox"/>	Diffuser le message d'information à la population et aux ERP	Secrétariat et Sécurité - alerte
12 <input type="checkbox"/>	Mobiliser le personnel municipal pour assurer les missions dévolues à la commune	PCC
13 <input type="checkbox"/>	Mobiliser les moyens matériels de la commune nécessaires	Surveillance - logistique
14 <input type="checkbox"/>	Organiser l'accueil (et si besoin l'hébergement) des personnes impliquées dans un ou des centres d'accueil des impliqués (CAI)	Hébergement
15 <input type="checkbox"/>	Recenser les personnes prises en charge	Hébergement
16 <input type="checkbox"/>	Organiser le réconfort et le ravitaillement alimentaire des personnes	Hébergement
17 <input type="checkbox"/>	Faire régulièrement des points de la situation	PCC
18 <input type="checkbox"/>	Se tenir prêt à mettre en place une chapelle ardente	Surveillance - logistique
19 <input type="checkbox"/>	Rester en contact avec les services de secours et la préfecture	PCC
POST-CRISE		
20 <input type="checkbox"/>	Informez la population de la fin de l'événement	Secrétariat et Sécurité - alerte
21 <input type="checkbox"/>	Organiser le retour d'expérience (réunion de débriefing)	Directeur des Opérations
22 <input type="checkbox"/>	Assister la population pour les reconnaissances de catastrophes naturelles et autres démarches administratives	PCC
23 <input type="checkbox"/>	Assurer la gestion des dons	PCC



3.5 - Organisation de l'alerte des populations

Alerte générale			
Moyens	Lieu de stockage	Modalités de mise en œuvre	Détenteur
Listing recensement population	Mairie	Mail + appel téléphonique	Mairie
Site internet		Site communal + Application Intramuros	Mairie + Denis BUFFET
Panneau affichage électronique	Village		Mairie + Denis BUFFET
Porte à porte			
Clocher	Village		

Messages types

L'alerte est donnée sous ordre du Maire ou de son représentant désigné

Évènement	Consignes à diffuser au cours de l'évènement
Crue torrentielle, Coulée boueuse	« Un débordement de xxx est attendu dans les prochaines heures. Veuillez respecter les consignes suivantes : 1) Rentrez chez vous / rendez-vous au centre d'accueil situé à 2) Écoutez la « radio locale » 3) Respectez les consignes des autorités »
Mouvement de terrain	« Un mouvement de terrain vient d'être observé dans votre quartier. Veuillez respecter les consignes suivantes : 1) Quittez votre habitation en prenant quelques vêtements et vos médicaments 2) Rendez-vous dans le centre d'accueil situé à 3) Fermez votre habitation à clé, et coupez eau / gaz / électricité »
Séisme	« Un séisme est en train de se produire sur la commune, veuillez respecter les consignes suivantes : 1) Restez chez vous et mettez-vous près d'un mur ou sous des meubles solides et éloignez-vous des fenêtres 2) Si vous êtes à l'extérieur, ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer 3) Si vous êtes en voiture : arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses 4) N'allumez pas de flammes 5) Écoutez le « radio locale » 6) Respectez les consignes des autorités »
Feu de forêt	« Un feu de forêt a été constaté dans votre quartier, veuillez suivre les instructions suivantes : 1) Restez chez vous ou mettez-vous à l'abri dans une pièce isolante 2) Fermez portes et fenêtres, avec une protection sur la bouche 3) Fermez toutes les ouvertures d'air et coupez le gaz et électricité si possible 4) Écoutez la « radio locale » 5) Respectez les consignes des autorités »
Transport de Matières	« Un accident de transport de matières dangereuses a été constaté dans

	<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>	Page 21
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	2025

Dangereuses	<p>votre quartier, veuillez suivre les instructions suivantes :</p> <p>En cas de fuite de produit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner 2) Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit 3) Ne pas fumer 4) Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique 5) Respectez les consignes des autorités »
--------------------	---

3.6 - Fiches actions

Organisation d'une évacuation

L'évacuation est réalisée sous l'autorité du maire avec l'ensemble des partenaires.

Étapes des démarches à suivre :

- ✓ Cartographier les zones sinistrées et/ou à évacuer
- ✓ Alerter les populations avec le moyen d'alerte défini en amont : sirènes, porte à porte, etc.
- ✓ Mettre en œuvre l'évacuation :
 - Déterminer les moyens humains et matériels à engager
 - Évacuer toutes les habitations
 - Informer le PCC des réticences/résistances, pour faire intervenir la gendarmerie ou les pompiers et inciter davantage les personnes réticentes à évacuer
 - Noter précisément les habitations évacuées et les personnes refusant d'évacuer
 - Surveiller la zone évacuée pour lutter contre les pillages
- ✓ Recenser et prendre en charge les sinistrés (hébergement, ravitaillement, soutien psychologique)

	<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>	Page 22
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	2025

Gestion des bénévoles

Remarque : cette fiche est extrêmement importante, car si les bénévoles sont très utiles en cas de crise, il est INDISPENSABLE de les encadrer, sinon ils deviennent une gêne et se démobilisent. Or sur le long terme, ils vous seront précieux pour garantir une action continue de la municipalité.

IMPORTANT : Ne pas oublier d'assurer les bénévoles

✓ **Objectif** : Assurer la sécurité des bénévoles qui assistent les membres de l'organisation de crise. Gérer les bénévoles de sorte qu'ils soient effectivement utiles et n'interfèrent pas avec les actions de la commune

✓ **Par qui** : Le responsable de la cellule d'intervention

■ **Accueil des bénévoles** :

- Définir un lieu de regroupement des bénévoles
- Faire diffuser des messages demandant aux bénévoles éventuels de se rendre en mairie.
- Ouvrir la salle d'accueil des bénévoles ;
- Recenser chaque bénévole

■ **Détermination des besoins**

- Faire le point avec les principaux décideurs de la cellule de crise municipale, les pompiers et les gendarmes, pour connaître leurs besoins en main d'œuvre.
- Répartir ensuite les bénévoles dans les différentes équipes, en fonction de leurs besoins respectifs.
- Si tous les bénévoles ne sont pas nécessaires, les renvoyer chez eux en leur demandant de revenir 4 heures plus tard, afin d'organiser la rotation des équipes.
- Transmettre les noms des bénévoles engagés à l'assurance de la commune.

■ **Rappel**

Les bénévoles ne peuvent effectuer que des actions simples (excepté en cas de compétences professionnelles spécifiques), de type :

- Assistance dans le cadre du barriérage ;
- Nettoyage ;
- Préparation de repas ;
- Distribution de repas ;
- Distribution de couvertures, vêtements ;
- Distribution de boissons chaudes ;
- Etc.

En résumé, ils peuvent exercer des actions qui ne peuvent pas engager leur responsabilité en cas de problème. Ils doivent agir sur consignes et rendre compte au DOS.

	<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>	Page 23
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	2025

Retour à la normale

✓ Quand ?

⇒ Actions à réaliser en mode Post-Crise, une fois la crise terminée, c'est à dire quand le phénomène s'est arrêté ou et qu'il n'y a plus de risques pour la sécurité des personnes.

✓ Objectif :

Cette étape consiste à assurer le retour à la normale de la vie dans la commune.

✓ Actions à réaliser :

■ **Nettoyage, remise en état des habitations et des entreprises :**

- Mettre des équipes d'agents municipaux et de bénévoles à disposition des sinistrés ;
- Contacter les associations d'aide habituées à gérer des crises : Croix Rouge, Secours catholique, Secours populaire, Emmaüs.
- Contacter les entreprises spécialisées ;

■ **Assistance des sinistrés :**

Mettre en place une cellule d'accueil chargée de :

- recenser les personnes ayant besoin d'un logement à moyen ou long terme. Prendre en compte le nombre de personnes par foyer, le type de population (personnes âgées, enfants en bas âge, lieu de travail, etc.) et transmettre les listes ainsi établies aux organismes HLM, aux agences immobilières, aux propriétaires privés, et au conseil général, afin de mettre en relation rapidement les demandeurs et les logeurs.
- Assister les sinistrés dans leurs démarches auprès des assurances.

■ **Déclarations d'assurance :**

- Entamer la procédure de déclaration d'accident de Catastrophe Naturelle ou de Catastrophe Technologique.

■ **Remise en état du service public :**

- Nettoyer en priorité les itinéraires d'accès aux administrations, écoles, etc.
- Remettre en état les bâtiments scolaires en priorité ; à défaut redéfinir la carte scolaire ou mettre en place des Algecos afin de permettre la reprise de l'enseignement le plus rapidement possible.

■ **Assistance des sinistrés :**

- Ouvrir un espace, permettant de mettre en place des équipes de psychologues afin de permettre une écoute des sinistrés sur du long terme
- Recenser les besoins en nourriture, argent, matériel, vêtements des différentes personnes et les transmettre à l'équipe chargée de répartir les dons.

■ **Répartition des dons :**

- Répartir les dons en fonction des besoins recensés par les équipes en contact avec les sinistrés. S'il s'agit de besoins en nourriture, acheter directement les denrées puis les distribuer ensuite, en mettant en place des points de distribution au plus proche des sinistrés.

■ **Indemniser les propriétaires des réquisitions**

■ **Bilan et retour d'expérience / efficacité des moyens mis en œuvre**



MOYENS MOBILISABLES

2025



MOYENS MOBILISABLES






4.1 - Moyens communaux

Matériels divers


Moyens logistiques				
Type de matériel	Quantité	Localisation	Responsable	Obs.
Défibrillateur	2	Village et ELM	Mairie	
Borne à incendie	19	<ul style="list-style-type: none">- Hameau de Faye - Vers maison ROY à Faye- Hangar BEYNET à Faye- Le Roussi frigo TROJA- Lotissement « Les Clots » au Villard- Ancienne école du Villard- La Gravière VC vers La Planta- La Condamine en face hangar TROJA- Au pied du château d'eau au village- Lotissement l'Eperon- La Plaine route du Grand Guibert en face AUBERT Louis- Station fruitière « au Peyron des Alpes » au Beynon- Place de la Mairie au village- EDF Ringo au Beynon- cité EDF (vers le garage)- Valenty à côté du restaurant- Le Grand Pré - Quartier des Sallas- MFR		
Moyens de traitement de l'eau				
Citerne d'eau	1	Ateliers communaux	Mairie	2 000 litres
Pompe à eau grasse	1	Ateliers communaux	Mairie	
Engins de travaux				
Camion benne Ford	1	Ateliers communaux	Mairie	
Tracteur Valpanada	1	Ateliers communaux	Mairie	
Remorque	2	Ateliers communaux	Mairie	
Groupe électrogène	1	Ateliers communaux	Mairie	Expert 4010 X
Moyens de transport collectif				
Bus Trafic Renault	1	Ateliers communaux	Mairie	8 places
Voiture Renault Express	1	Ateliers communaux	Mairie	2 places

	<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>	Page 26
	MOYENS MOBILISABLES	2025

Moyens d'alerte, d'information et communications alternatives				
Type de matériel	Quantité	Localisation	Responsable	Obs.
Listing recensement population		Mairie	Mairie	Mail + appel téléphonique
Site internet			Mairie + Denis BUFFET	Site communal + Application Intramuros
Panneau affichage électronique	1	Village	Mairie + Denis BUFFET	
Porte à porte				
Clocher		Village		
Matériel nécessaire à l'accueil des sinistrés				
Tapis de gym		ELM	Association Gym & Plaisir	
Tables	39	ELM + Salle du Prieuré	Mairie	
Chaises	206	ELM + Salle du Prieuré	Mairie	
Dortoirs		MFR	MFR	
Cantine		École primaire + MFR	Mairie + MFR	

4.2 - Moyens privés

Personnes ressources		
Nom	Téléphone	Obs.
Julien GRIMAUD	06 33 40 64 59	Convention pour déneigement
Patrice EYNAUDI	06 21 63 77 22 04 92 66 40 45	Convention pour déneigement

	<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>	Page 27
	MOYENS MOBILISABLES	2025

4.3 - Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil des impliqués

- La mise en place du ou des centres d'accueil des impliqués est gérée par le **responsable soutien des populations**

Lieux d'accueil de la population

Établissement	Adresse	Surface en m ² / Capacité	Téléphone sur place	Chauffage	Sanitaires	Cuisine	Parking
Salle polyvalente ELM	124 chemin de la MFR	200 m ²		Oui	Oui	Oui	Oui
Salle du Prieuré	5 rue Clausonne	94 m ²		Oui	Oui	Oui	Oui
Mairie	70 place de la Mairie		04 92 66 40 54	Oui	Oui	Oui	Oui

Fiche action

Les établissements recevant du public susceptible de servir pour le centre d'accueil des impliqués (CAI) ont été recensés ci-dessus.

- ✓ Il faut **découper les centres d'accueil en zones** (dans la mesure des possibilités réelles)
 - Une zone de prise en charge administrative ;
 - Une zone de prise des collations / repas ;
 - Une infirmerie ;
- ✓ Organiser l'**équipe d'accueil**,
 - Créer deux équipes :
 - Une équipe qui réalisera l'accueil administratif des personnes ;
 - Une équipe qui se tiendra à disposition des personnes (écoute des personnes, distribution de collations, renseignements sur les actions mises en œuvre, information des familles, etc.)



ANNUAIRE DE CRISE



5.1 - Annuaire de crise

Autorités et services extérieurs		
Autorités		
Nom	Téléphone	Obs.
Préfet		
Sous-préfet		
Président Conseil départemental		
Président Intercommunalité		
Centre de secours		
Gendarmerie		
Services extérieurs		
SAS Edmond POLDER	04.92.65.20.96	Intervenant extérieur
INEO	04.92.64.00.74	Intervenant extérieur
TP Routière du Midi	04.65.03.07.41	Intervenant extérieur
EDF Enedis	M AUBERTIN 06.12.74.31.33	Intervenant extérieur
XP fibre	Voir site	Intervenant extérieur
Communes voisines		
Claret	04.92.68.32.40	RPI
Lazer	04.92.65.06.30	Canal Buëch
Monetier Allemont	04.92.66.40.58	Crue + pollution Durance
Upaix	04.92.65.70.26	Crue + pollution Durance

Membres du conseil municipal		
Nom	Fonction	Téléphone
Alexandre BEDERIAN	Conseiller municipal	06 20 80 69 39
Agnès BENISTANT	Conseiller municipal	06 72 32 06 24
Éric BORGNA	Conseiller municipal	06 08 74 46 85
Nathalie BOUCHET	Conseiller municipal	06 83 89 69 45
Sandrine CHASTEL	Conseiller municipal	06 81 13 20 51
Jérôme CHEVAL	Conseiller municipal	06 77 49 44 90
Jean-Luc LANG	Conseiller municipal	06 07 58 25 22
Sébastien LATARD	Conseiller municipal	06 99 35 05 10
Régis ROUMIEU	Conseiller municipal	06 08 25 63 80

	<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>	Page 30
	ANNUAIRE DE CRISE	2025

Personnel administratif et technique de la commune

Nom	Fonction	Bureau	Portable
Fanny VALENT	Secrétaire générale	04 92 66 40 66	06 13 21 00 99
Laura MARTIN	Secrétaire	04 92 66 40 54	06 32 37 46 30
Corinne GONTARD	Secrétaire	04 92 66 40 54	06 14 83 08 85
Corinne GONTARD	Agence Postale + bibliothèque	04 92 66 40 24	06 14 83 08 85
Valérie BITTONI	Agent administratif + Cantine	04 92 66 48 45	06 33 18 68 57
Nathalie TRUCHET	Cantine + garderie	04 92 66 48 45	07 50 95 18 10
Aurore AUBERT	Responsable service technique	06 77 30 32 80	06 87 56 74 20
Nicolas ORSI	Agent technique	06 77 30 32 66	06 70 73 38 26

Réseaux (eau, électricité, gaz, internet, etc.)

Nom	Téléphone	Obs.
Service technique (Eau)	06 77 30 32 80	

Transport collectif

Nom	Téléphone	Obs.
Néant		

Alimentation

Nom	Adresse	Téléphone
Intermarché Laragne-Montéglin	Za Les Grands Champs, Lot. Artisanal du Plan, 05300 Laragne-Montéglin	04 92 65 27 44
Super U Sisteron	Pc Du, 50 Allée des Genêts, A. du Val de Durance BP 200, 04200 Sisteron	04 92 62 06 10

Médias locaux

Nom	Téléphone	Obs.
Néant		

Pompes funèbres

Nom	Téléphone	Obs.
Néant		

	<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>	Page 31
	ANNUAIRE DE CRISE	2025

Urgences médicales - Professionnels de santé

Médecins		
Nom	Téléphone	Adresse
Henri-Pierre BOTELLA	06 07 21 09 37	18 passage du Beffroi
Infirmiers		
Nom	Téléphone	Adresse
Éric BORGNA	06 08 74 46 85	338 impasse du Roussi
Mélanie BORGNA	04 92 66 45 60	338 impasse du Roussi
Chantal TROJA	06 11 72 44 09	1010 route de La Planta
Ambulances		
Nom	Téléphone	Adresse
Néant		
Pharmacies		
Nom	Téléphone	Adresse
Néant		

5.2 - Identifications des vulnérabilités / enjeux

Établissements recevant du public communaux

Désignation	Carto.	Adresse	Nom responsable	Téléphone
Mairie	1	70 place de la Mairie	Fanny VALENT	04 92 66 40 54
Agence postale / Bibliothèque	4	70 place du Prieuré	Corinne GONTARD	04 92 66 40 54

Établissements scolaires et petite enfance

Désignation	Carto.	Nom responsable	Adresse	Téléphone	Obs.
École primaire	2	Elsa CHAUDOREILLE	48 rue des Écoles		Effectif total : 20
MFR	3	Evelyne PUNGIER	200 chemin de la MFR		Effectif total : 70

Campings

Désignation	Nom responsable	Téléphone	Obs.
Néant			

	<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>	Page 32
	ANNUAIRE DE CRISE	2025

Équipements sportifs

Désignation	Carto.	Nom responsable	Adresse	Téléphone	Obs.
City stade	5	Mairie	Route des 4 chemins	04 92 66 40 54	
Centre équestre Equiterra	6		471 route de Laragne	06 32 64 92 43	
Canoë kayak	7	Pierre BOUTIER	1400 rue du Beynon	06 60 81 41 28	

Établissements recevant du public privés

Désignation	Carto.	Adresse	Nom responsable	Téléphone
Auberge du Prieuré	8	7 rue Clausonne	Jean-Marie HUAUT	04 92 57 79 60 06 86 59 19 05
Bar Restaurant « L'Idéal »	9	520 route de Gap	FOURNIER	
Château de Ventavon	10	54 place du Château	Jérôme POIRET	06 87 80 28 88
Station fruitière Peyron des Alpes	11	384 rue de Beynon	Éric VANDEPUTTE	04 92 65 55 55
Station fruitière Popommes	12	381 chemin de La Barque	Thomas & Marc PHILIP	06 76 63 23 97 07 72 07 82 04

Autres enjeux

Désignation	Carto.	Adresse	Nom responsable	Téléphone
Station d'épuration	16		Aurore AUBERT	06 77 30 32 80
EDF	13	1435 rue du Beynon	Nicolas NEU	06 07 86 92 80
Carrière SAB	14	201 rue du Beynon	Lionel PARA	04 92 66 43 07
Alpes Assainissement Véolia	15	201 rue du Beynon	Hervé PERNOT	06 87 87 01 46


Grandes manifestations

Désignation	Période	Téléphone
Fête votive	1 ^{er} week-end d'août	
Feu de la Saint Jean	3 ^{ème} semaine de juin	
Vide grenier	Début juin	
Marché paysan	Début septembre	
Marché de Noël	Début décembre	



FICHES OUTILS



	<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>	Page 35
	FICHES OUTILS	2025

Arrêté de réquisition

Mairie de
ARRETE MUNICIPAL N° ... PORTANT ORDRE DE REQUISITION

DE BIENS :
 d'usage
 de propriété

ET/OU DE SERVICE

ET /OU DE PERSONNE(S)
 individuelle
 collective

Le Maire de la commune de Ventavon,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2211.1 et suivants ; L 2212.2 et suivants, L 2215.1 et suivants ;

VU la loi n° 2004.811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 16, 17, 27 et 28 ;

Considérant (*rappel des faits*) ... ;

Considérant que les moyens de secours publics ne sont pas suffisants pour mettre en œuvre les mesures de sauvegarde consécutives à (*le but poursuivi doit viser à remédier à un désordre public ou à satisfaire un besoin de la collectivité*)

Considérant l'urgence,

ARRETE :

Article 1° : M. ou Mme X ou l'entreprise Y est réquisitionné afin de remettre provisoirement à la disposition de (*indiquer l'autorité chargée de la direction des opérations de secours*), les moyens désignés ci-après nécessaires à l'organisation du secours :

Article 2 (*précisions, modalités d'application*) :

(*... préciser si besoin la nature et la qualité des moyens requis et toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition : affectation d'usage ou de propriété, durée de la prestation*).

Article 3 (*durée*) : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au inclus ou pour X jours.


Article 4 (*indemnisation*) : Le requis sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultants de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues à l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales et par les articles 27 et 28 de la loi susvisée.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir (article 28 de la loi du 13 août 2004).

Article 5 (*inexécution*) : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé d'office à son exécution. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215.1.4 du code général des collectivités territoriales.

Article 6 (*voies de recours*) : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire, dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil - 13006 MARSEILLE, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les 2 mois suivants le rejet du recours gracieux.

Article 7 (*notification*) : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M. X, (*préciser les modalités de notification de la réquisition : cette réquisition sera notifiée par la gendarmerie, la police*


	<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>	Page 36
	FICHES OUTILS	2025

municipale...).

Article 8 (exécution) : Le maire, le colonel commandant le groupement de gendarmerie ou le directeur départemental de la sécurité publique, le directeur du service départemental d'incendie et de secours, le directeur départemental des finances publiques, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ventavon, le

Signature (le maire ou adjoint)

	<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>	Page 37
	FICHES OUTILS	2025

Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale

Le Maire de Ventavon,

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu survenu le

Considérant queconstitue un danger pour la sécurité publique ;

ARRÊTÉ

Article 1 : L'accès à la voie communale n°..... est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Préfet du Département
 - Commandant de la Brigade de Gendarmerie
 - Président du Conseil Départemental
 - Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à Ventavon, le.....

Signature (le maire ou adjoint)



CARTOGRAPHIE DES RISQUES





Carte sur le risque Feu de forêt



RISQUE FEUX DE FORÊT



- Liste des enjeux :**
- 1 - Mairie
 - 2 - École primaire
 - 3 - Maison familiale rurale
 - 4 - Agence postale/Bibliothèque
 - 5 - City stade
 - 6 - Centre équestre Equiterra
 - 7 - Canoë kayak
 - 8 - Auberge du Prieuré
 - 9 - Bar-restaurant "L'Idéal"
 - 10 - Château de Ventavon
 - 11 - Station fruitière Peyron des Alpes
 - 12 - Station fruitière Popommes
 - 13 - EDF
 - 14 - Carrière SAB
 - 15 - Alpes Assainissement Veolia
 - 16 - Station d'épuration

Légende

Risque feux de forêt

Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Enjeux

- Mairie
- Industrie
- Commerce

- Éducation
- Sport
- Autres enjeux

Autres

- Limites communales
- Routes principales



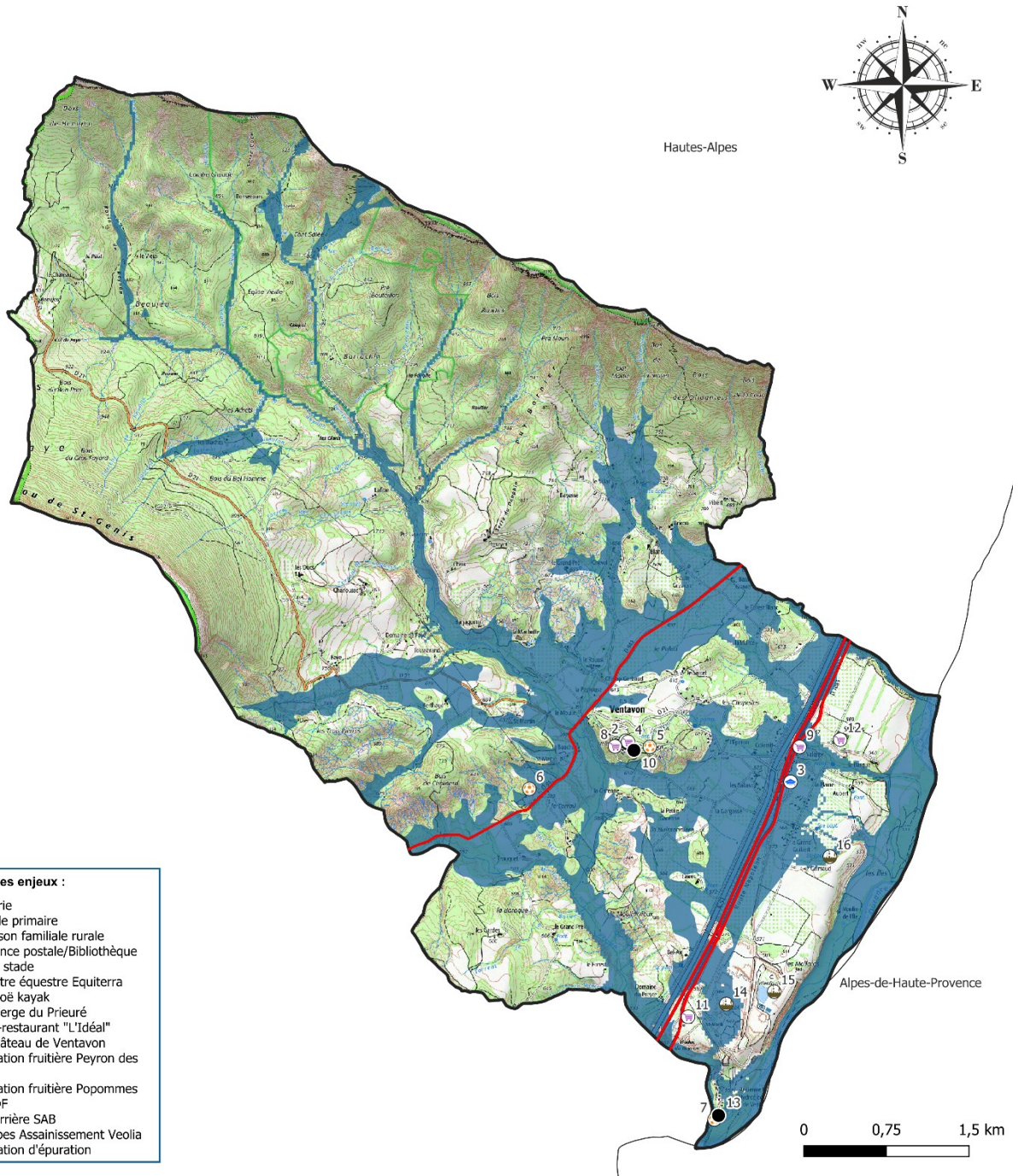
Réalisation : CYPRES©
Source des données : BD TOPO IGN©
Source des fonds : SCAN 25 IGN©
Date : Juin 2025



Carte sur le risque Inondation



RISQUE INONDATION



- Liste des enjeux :**
- 1 - Mairie
 - 2 - École primaire
 - 3 - Maison familiale rurale
 - 4 - Agence postale/Bibliothèque
 - 5 - City stade
 - 6 - Centre équestre Equiterra
 - 7 - Canoë kayak
 - 8 - Auberge du Prieuré
 - 9 - Bar-restaurant "L'Idéal"
 - 10 - Château de Ventavon
 - 11 - Station fruitière Peyron des Alpes
 - 12 - Station fruitière Popommes
 - 13 - EDF
 - 14 - Carrière SAB
 - 15 - Alpes Assainissement Veolia
 - 16 - Station d'épuration

Légende

Risque inondation

- Zones inondables (Enveloppe
- Approchée des Inondations
- Potentielles)

Enjeux

- Mairie
- Industrie
- Commerce

- Éducation
- Sport
- Autres enjeux

Autres

- Limites communales
- Routes principales

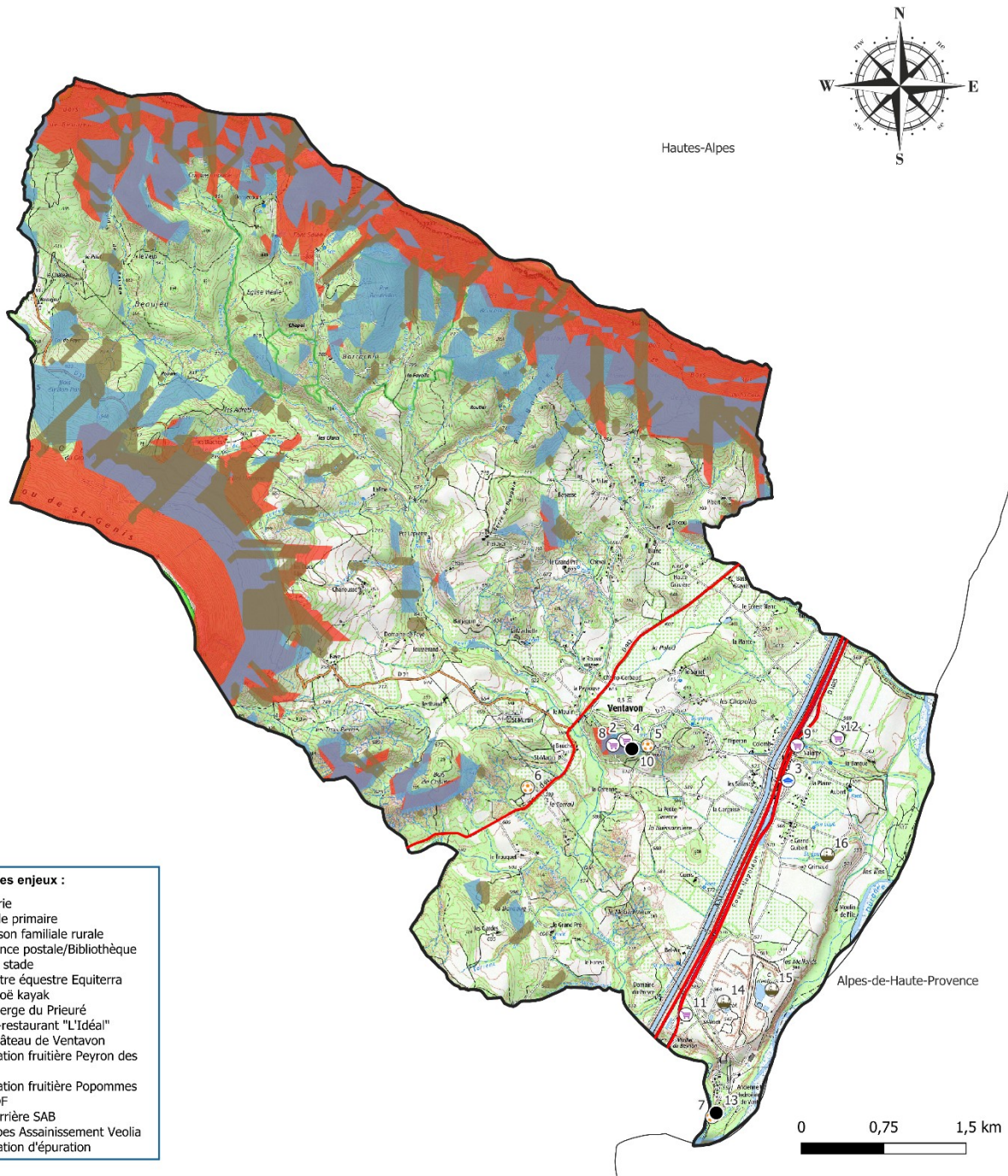


Réalisation : CYPRES®
 Source des données : BD TOPO IGN®, EAIP®
 Source des fonds : SCAN 25 IGN®
 Date : Juin 2025

Carte sur le risque Mouvement de terrain



RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



- Liste des enjeux :**
- 1 - Mairie
 - 2 - École primaire
 - 3 - Maison familiale rurale
 - 4 - Agence postale/Bibliothèque
 - 5 - City stade
 - 6 - Centre équestre Equiterra
 - 7 - Canoë kayak
 - 8 - Auberge du Prieuré
 - 9 - Bar-restaurant "L'Idéal"
 - 10 - Château de Ventavon
 - 11 - Station fruitière Peyron des Alpes
 - 12 - Station fruitière Popommes
 - 13 - EDF
 - 14 - Carrière SAB
 - 15 - Alpes Assainissement Veolia
 - 16 - Station d'épuration

Légende			
Risque mouvement de terrain			
Coulée de boue	Mairie	Éducation	Limites communales
Glissement de terrain	Industrie	Sport	Routes principales
Chute de blocs	Commerce	Autres enjeux	

Réalisation : CYPRES®
Source des données : BD TOPO IGN®, DDT05®
Source des fonds : SCAN 25 IGN®
Date : Juin 2025



Carte sur le risque Rupture de barrage



RISQUE RUPTURE DE BARRAGE



- Liste des enjeux :**
- 1 - Mairie
 - 2 - École primaire
 - 3 - Maison familiale rurale
 - 4 - Agence postale/Bibliothèque
 - 5 - City stade
 - 6 - Centre équestre Equiterra
 - 7 - Canoë kayak
 - 8 - Auberge du Prieuré
 - 9 - Bar-restaurant "L'Idéal"
 - 10 - Château de Ventavon
 - 11 - Station fruitière Peyron des Alpes
 - 12 - Station fruitière Popommes
 - 13 - EDF
 - 14 - Carrière SAB
 - 15 - Alpes Assainissement Veolia
 - 16 - Station d'épuration

Légende

Risque rupture de barrage

Onde de submersion du barrage de Serre-Ponçon

Enjeux

- Mairie
- Industrie
- Commerce

Éducation

Sport

Autres enjeux

Autres

Limites communales

Routes principales



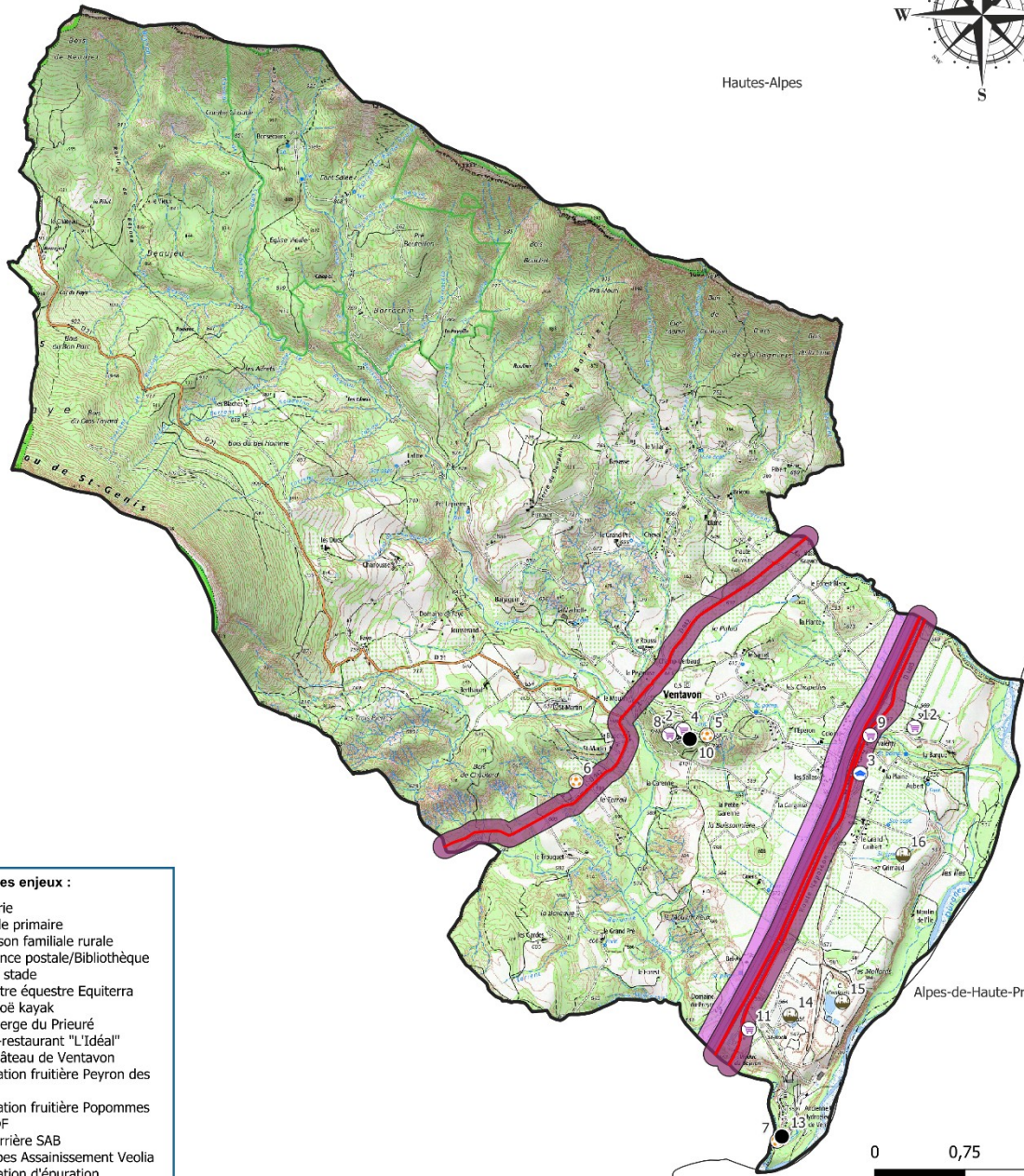
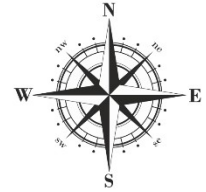
Réalisation : CYPRES©
 Source des données : BD TOPO IGN©, PPI©
 Source des fonds : SCAN 25 IGN©
 Date : Juin 2025



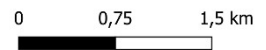
Carte sur le risque Transport de Matières Dangereuses



RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



- Liste des enjeux :**
- 1 - Mairie
 - 2 - École primaire
 - 3 - Maison familiale rurale
 - 4 - Agence postale/Bibliothèque
 - 5 - City stade
 - 6 - Centre équestre Equiterra
 - 7 - Canoë kayak
 - 8 - Auberge du Prieuré
 - 9 - Bar-restaurant "L'Idéal"
 - 10 - Château de Ventavon
 - 11 - Station fruitière Peyron des Alpes
 - 12 - Station fruitière Popommes
 - 13 - EDF
 - 14 - Carrière SAB
 - 15 - Alpes Assainissement Veolia
 - 16 - Station d'épuration



Légende

Risque TMD

- Zone tampon de 100m : transport par route
- Zone tampon de 100m : transport par canalisation

Enjeux

- Mairie
- Industrie
- Commerce

- Éducation
- Sport

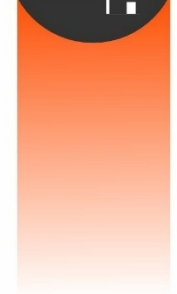
- Autres enjeux

Autres

- Limites communales
- Routes principales



Réalisation : CYPRES®
Source des données : BD TOPO IGN®
Source des fonds : SCAN 25 IGN®
Date : Juin 2025



ANNEXES

